

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 14 août 2006

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 415 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux du 70 Grand-Pré pour l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et en particulier pour sa filière architecture du paysage

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 415 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'équipement et l'ameublement des locaux du 70 Grand-Pré pour l'Ecole d'ingénieurs de Lullier.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2006 sous la rubrique 05.08.00.00 506 0 21 pour les équipements actifs et la téléphonie et sous la rubrique 03.25.00.00 506 0 21 pour l'équipement informatique, pédagogique et le mobilier. Il se décompose de la manière suivante :

- Equipements actifs, téléphonie	15 000 F
- Equipement informatique	31 500 F
- Mobilier, équipement	<u>368 500 F</u>
	415 000 F

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Dérogation

Le cas d'urgence pour une dépense nouvelle prévu à l'article 11 de la loi établissant le budget administratif de l'Etat pour l'exercice 2006 (D 3 70) s'applique au crédit d'investissement susmentionné prévu au budget sous la rubrique 05.08.00.00 506 0 21 pour les équipements actifs et la téléphonie et sous la rubrique 03.25.00.00 506 0 21 pour l'équipement informatique, pédagogique et le mobilier.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Situation actuelle

L'Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL) a enregistré depuis la création des HES une forte augmentation des effectifs de ses étudiants. En 1999, ils étaient 135 et sont passés, en 2005, à 386 (hors étudiants en stage diplômés). Cette progression, inscrite dans le Plan financier de développement, se poursuit et, en 2011, l'EIL prévoit entre 500 et 560 étudiants dans une situation idéalement stabilisée.

Or, l'EIL est toujours dans les mêmes locaux qu'elle partage avec le Centre d'enseignement professionnel de Lullier (CEPL) qui concerne l'enseignement postobligatoire du Centre de Lullier. Aucune infrastructure supplémentaire n'a été ajoutée. Actuellement, l'EIL pallie avec difficulté le manque de place en occupant divers espaces et salles de classe à Battelle (HEG), Pré-Jérôme (HETS), la Prairie (EIG), Changins ainsi que des salles des communes voisines de Jussy et Puplinge.

En dehors d'un manque évident d'espaces pour assurer les cours et les missions Ra&D dévolues aux écoles HES, l'organisation des bureaux de la direction et de l'administration n'est plus adaptée à la gestion efficace et coordonnée de deux écoles (CEPL et EIL) émanant de deux ordres d'enseignement différents (secondaire et tertiaire).

2. Acquisitions nécessaires

Il est prévu la création et l'aménagement des espaces suivants sur deux étages au 70 de la rue du Grand-Pré :

- 3 salles de cours,
- 1 salle polyvalente /amphithéâtre,
- 3 salles réunion/séminaire,
- 1 espace polyvalent travail individuel,
- 1 atelier maquettes,
- 1 atelier Projets Paysage,
- 1 espace informatique / CAO,
- 5 bureaux,
- 1 économat.

De nouveaux équipements mobiliers et informatiques sont nécessaires pour rendre ces salles de classe, salles de réunion, espaces de travail, économat et bureaux opérationnels.

L'atelier Projets Paysage et l'atelier Maquettes seront équipés avec le mobilier et le matériel existant actuellement au Centre de Lullier. Les locaux laissés vides au Centre de Lullier par ces déménagements devront être réaménagés, soit au total trois salles de cours.

Le coût des équipements prévus dans ces différents espaces répartis sur les deux adresses est estimé à 368 500 F pour le mobilier, à 31 500 F pour le matériel informatique et 15 000 F pour les équipements actifs et la téléphonie, soit un montant total de 415 000 F.

Cette estimation a été réalisée en collaboration et en conformité avec les normes de la CCA et du CTI, que ce soit pour le type de matériel acquis, le respect des procédures liées aux marchés publics et l'obtention de rabais.

Le détail des acquisitions de mobilier et de matériel informatique est le suivant :

		Mobilier	Informatique
Rue du Grand-Pré 70			
Rez	<u>2 salles de cours / 2 salles de réunion</u> <i>Tables, chaises, tableaux sur roulettes, rétroprojecteurs, beamers, postes informatiques</i>	66 600 F	14 000 F
	<u>1 salle polyvalente (150 places)</u> <i>Chaises, tableaux sur roulettes, rétroprojecteurs, beamers, postes informatiques</i>	82 900 F	10 500 F
	<u>5 bureaux</u> <i>Bureaux, chaises, armoires, portemanteaux</i>	36 300 F	
	<u>Local économat</u> <i>Armoires</i>	10 500 F	
1 ^{er} étage	<u>1 salle de cours / 1 salle de réunion</u> <i>Tables, chaises, tableaux sur roulettes, rétroprojecteurs, beamers, postes informatiques</i>	39 400 F	7 000 F
	<u>1 espace polyvalent de travail individuel</u> <i>Tables, chaises</i>	26 900 F	
	<u>1 espace informatique / CAO</u> <i>Tables informatiques, chaises, plotter</i>	57 500 F	
	Déménagement	1 800 F	
	Equipements actifs et téléphonie		15 000 F
Centre de Lullier			
	<u>3 salles de cours</u> <i>Tables, chaises</i>	46 600 F	
Total		368 500 F	46 500 F

3. Exposé des motifs

Les locaux mis à disposition de l'EIL à la rue du Grand-Pré seront utilisés en priorité pour les enseignements dispensés en atelier, répondant ainsi à l'évolution des méthodes pédagogiques et aux nouvelles exigences de formation fixées pour les HES dans le cadre des nouveaux plans de formation bachelor.

Un espace important du premier étage sera ainsi consacré aux formations « ateliers de projets » de la filière Architecture du Paysage. Selon les nouvelles pédagogies, l'apprentissage par études de cas, projets, travaux collectifs et travaux individuels se renforce pour occuper environ 60% du temps d'étude et les cours frontaux diminuent (40%) et sont donnés à des classes plus nombreuses (trunks communs, etc.). Cela nécessite des adaptations d'infrastructures auxquelles répondent les locaux du 70 Grand-Pré.

Les bureaux et salles de classes, salles polyvalentes serviront aussi aux filières Gestion de la Nature et Agronomie. Dans le nouveau plan d'étude, près de 20% des enseignements sont partagés entre les trois filières (compétences communes de l'ingénieur). De plus, certains cours et des séances de travail, partagés entre Changins (EIC) et Lullier, trouveront au Grand-Pré un lieu de rencontre plus adéquat et accessible par transports en commun pour les deux institutions. L'organisation des cours et la gestion des filières prévoit le maintien d'une coordination forte et donc la mise en commun des infrastructures disponibles de manière appropriée.

4. Dérogation

Le besoin impératif en surfaces supplémentaires pour la rentrée 2006 conduit à présenter de manière exceptionnelle et en urgence ce projet de loi destiné à avoir les crédits nécessaires pour les équiper. Le cas d'urgence pour une dépense nouvelle prévu à l'article 11 de la loi établissant le budget administratif de l'Etat pour l'exercice 2006 (D 3 70) s'applique à ce crédit d'investissement.

5. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir approuver le présent projet de loi qui permettra d'équiper les espaces mis à disposition au 70, rue du Grand-Pré. L'École d'ingénieurs de Lullier libérera des locaux sur son site actuel et contribuera ainsi à décongestionner les infrastructures du Centre de Lullier. En assurant plus de flexibilité dans la gestion des salles de cours tant pour l'EIL que pour le CEPL et en évitant de devoir solliciter désespérément les autres écoles HES et les administrations communales voisines, l'école pourra se consacrer plus sereinement à ses missions pédagogiques et scientifiques.

Annexes :

Annexe 1 : Préavis technique de l'AFE.

Annexe 2 : Planification des charges financières en fonction des décaissements prévus.

Annexe 3 : Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle.

Annexe 4 : Fiche technique du CTI.



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Administration des Finances de l'Etat

PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubrique n° 03.25.00.00 506 0 21
05.08.00.00 506 0 21

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 415 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux du 70 Grand-Pré pour l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et en particulier pour sa filière architecture du paysage.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.01	0.01	0.07	0.07	0.07	0.07	0.06	0.06
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.01	0.01	0.07	0.07	0.07	0.07	0.06	0.06
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.01	0.01	0.07	0.07	0.07	0.07	0.06	0.06

3. Financement

Ce crédit d'investissement devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006.

Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que la tranche du crédit d'investissement pourra être automatiquement versée.

4. Remarques

Selon la fiche technique CTI, le remplacement du matériel obsolète sera prévu dans le socle du CTI.

Marc Brunazzi

Marc Gloria

Genève, le 27 juin 2006

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 20 juin 2006 et les tableaux financiers transmis le 22 juin 2006. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 27 Juin 2006

Signature du responsable financier :

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 415 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux du 70 Grand-Pré pour l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et en particulier pour sa filière architecture du paysage

Projet présenté par le DIP

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	12'450	12'450	70'138	70'138	70'138	70'138	58'513	58'513
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33]	12'450	12'450	70'138	70'138	70'138	70'138	58'513	58'513
Intérêts (report tableau)	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450
Amortissements (report tableau)	0	0	57'688	57'688	57'688	57'688	46'063	46'063
Charges particulières [30 à 36]	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocroti de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émouvements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	12'450	12'450	70'138	70'138	70'138	70'138	58'513	58'513
Remarques :								
-								
-								

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 415 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux du 70 Grand-Pré pour l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et en particulier pour sa filière architecture du paysage

Projet présenté par le DIP

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	415'000	0	0	0	0	0	0	415'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	415'000	0	0	0	0	0	0	415'000
Informatique (équipement, logiciel et progiciel)	46'500							46'500
Recettes	0							0
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	368'500							368'500
Recettes	0							0
Aucun	0							0
Recettes	0							0
Aucun	0							0
Recettes	0							0
TOTAL des charges financières	12'450	12'450	70'138	70'138	70'138	70'138	58'513	58'513
Intérêts	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450
Amortissements	0	0	57'688	57'688	57'688	57'688	46'063	46'063

Signature du responsable financier :

Date :



République et Canton de Genève
Département des constructions et de technologies de l'information
Centre des technologies de l'information

FICHE TECHNIQUE CTI

Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 415 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux du 70 Grand-Pré pour l'école d'ingénieurs de Lullier et en particulier pour sa filière architecture du paysage

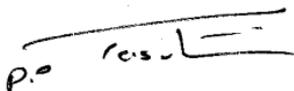
Préambule

Pour ce qui concerne les technologies de l'information, ce projet de loi porte sur l'acquisition de matériel pédagogique et des installations de télécommunications. La plupart des rubriques ci-dessous sont dès lors sans objet

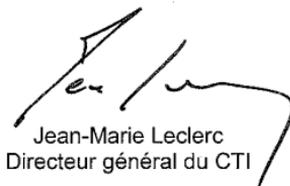
- 1 Système d'information et de communication :
Sans objet.
- 2 Développement :
Sans objet.
- 3 Architecture technique :
Les équipements de téléphonie et les composants actifs du réseau ont été validés par le service réseaux et télécoms du CTI
- 4 Organisation de projet :
L'équipement d'un bâtiment à des fins d'enseignement relève de la compétence du DIP et ne pose pas de problème particulier.
- 5 Financement :
Le CTI est directement concerné par les installations de télécommunications (téléphonie et éléments actifs du réseau) pour un montant total de 15 000 F
Pour le matériel informatique pédagogique, un montant de 31 500 F couvre les acquisitions nécessaires pour répondre aux besoins, principalement des PC et des projecteurs vidéos, selon les normes et contrats en vigueur
La totalité des crédits nécessaires est prévue dans le projet de loi sur les rubriques du CTI pour la téléphonie et sur les rubriques du DIP pour les équipements informatiques.
- 6 Evolution et maintenance du système :
Une fois obsolète, le remplacement de ce matériel sera prévu dans le socle du CTI.
- 7 Priorité :
Projet prioritaire pour le DIP vu l'évolution des effectifs.

- 8 Formation :
Sans objet.
- 9 Sécurité et éthique :
Sans objet.

En conclusion nous validons sans réserve ce projet de loi.

Handwritten signature of Jean-Claude Mercier, consisting of a horizontal line with a small 'p.e.' to the left and a stylized 'M' to the right.

Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel

Handwritten signature of Jean-Marie Leclerc, featuring a large, sweeping 'J' and 'L'.

Jean-Marie Leclerc
Directeur général du CTI

Genève, le 23.06.2006